

MAIRIE INGRANNES

45450

Tel : 02 38 57 13 08

mairie.ingrannes@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 16 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois le seize mai à 19h30 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 09 mai 2023

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 7

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1

Nombre de votants : 8

Étaient présents :

POILANE Eric, Maire

RAPINE Robert, MORIN Bernard, Adjoints

BAIN Guillaume, DUBOURG Hervé, MICHAUX Dany et PERY Célië, conseillers.

Absent ayant donné procuration :

PERCHERON Isabelle ayant donné pouvoir à BAIN Guillaume.

Absents : BLUSSON Nicolas, LEITE Paul, MARTIN Vincent, MASSAS Jean-Christophe et MOUSSIER Loïc

◆ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu du précédent conseil.

◆ ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Hervé DUBOURG est élu(e) secrétaire de séance.

◆ TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET 2023

Monsieur RAPINE Robert, Adjoint aux Finances, explique que la préfecture nous a alertés sur le vote des taux de la taxe d'habitation qui doit faire l'objet d'un vote car elle concerne les résidences secondaires ainsi que les locaux meublés non affectés à l'habitation principale) et fait part de l'impossibilité d'augmenter les taux d'imposition de la commune, le délai étant passé pour l'établissement du Budget 2023.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.57 %

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition sur la taxe d'habitation de la Commune.

Séance levée à : 18H37

Le secrétaire de séance, Hervé DUBOURG	Le Maire, Éric POILANE
	